Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024
ID : 037-213701667-20240628-DEL_2024_38BIS-DE

République Française

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

CANTON D'AMBOISE

MAIRIE DE

NEUILLÉ LE LIERRE 37380

TEL : 02 47 52 95 17

Convocation : 21 juin 2024

SESSION ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

Pouvoirs : 1

N° DEL-2024-38

Extrait du Registre des Délibérations
Commune de Neuillé le Lierre

Séance du 28 Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-huit juin à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuillé le Lierre, sous la présidence de Madame Blandine BENOIST, Maire.

Présents :
Mesdames Blandine BENOIST, Cécile BERLAND.
Messieurs Laurent DUCARD, Loïc PELÉ, Philippe PONTILLON, Danis SIX, Richard THIBAULT.

Absentes excusées :
Corinne DUMONT, Vanessa TESSIER.

Absents :
Natacha MOUGEOLLE, Dominique NOURRY.

Pouvoir :
Madame Corinne DUMONT donne pouvoir à Madame Blandine BENOIST.

Secrétaire de séance : Cécile BERLAND

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE FIOUL PAR UNE POMPE À CHALEUR

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis des différentes entreprises concernant le projet de remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur, afin d'avoir une énergie propre pour la mairie, l'école et la bibliothèque.

La commission bâtiment s'est positionnée sur le devis le mieux-disant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit l'entreprise T.L.E. GUILLOT pour un montant de 27 727.03 € H.T. soit 33 272.44 € (avant réactualisation) pour la pose d'une climatisation pour 2 salles de classe et la pose d'une pompe à chaleur pour la mairie et la bibliothèque.

Fait à Neuillé le Lierre, le 28 juin 2024
Le Maire, Blandine BENOIST.